



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-562

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
TRAVAUX – REALISATION CHAPE INTERIEURE
16 RUE VOLTAIRE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise « BLANC ANTHONY », 16 rue Voltaire, pour des travaux de réalisation de chape intérieure ;

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement pour permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

La rue Voltaire sera fermée à la circulation le jeudi 14 novembre 2024 de 9h00 à 11h00 pour permettre la livraison des matériaux nécessaires aux travaux.

Article 2 :

L'entreprise « BLANC ANTHONY » est autorisé à entreposer des big-bags devant le N°16 rue Voltaire du jeudi 14 novembre 2024 au samedi 16 novembre 2024 inclus.

Article 3 :

La signalisation règlement conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 4 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 6 novembre 2024.

Par délégation du Maire
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER